

Liberté Égalité Fraternité



Service émetteur : Affaire suivie par : Direction Claude Rols

Courriel :

claude.rols@ars.sante.fr

Téléphone : Réf. : 04 66 76 80 01 Avis prefecture renf 20210427.docx

Date:

27/04/2021

à

Objet : Avis sanitaire sur des mesures visant à enrayer

la progression de l'épidémie de Covid-19

Ref:

Madame la Préfète du Gard

Le directeur de la délégation départementale

Je fais suite à votre demande dans laquelle vous sollicitez l'avis de l'Agence régionale de santé Occitanie sur les situations épidémiologique et sanitaire s'agissant de l'épidémie de COVID-19 dans le département du Gard.

1. Evolution des indicateurs épidémiologiques et sanitaires dans le département du Gard

Le dernier point régional épidémiologique de Santé Publique France indique, pour l'Occitanie, que la situation COVID-19 est préoccupante, bien que les indicateurs épidémiologiques du taux d'incidence amorce une baisse modérée. Cette tendance traduit tout de même une forte circulation virale.

Les données épidémiologiques, communiquées par Santé Publique France, pour le Gard et pour la période du 17 au 24 avril 2021, font état d'un taux d'incidence tous âges pour l'ensemble du département de 361,4 pour 100.000 habitants et d'un taux de positivité des tests de 11,70 % sur cette même période.

Il convient de souligner, s'agissant du taux d'incidence tous âges, que le seuil d'alerte se situe à 50, le seuil d'alerte renforcée à 150 et le seuil d'alerte maximale à 250. Le seuil d'attention pour le taux de positivité est estimé à 5 et le seuil d'alerte à 10.

Ce sont les tranches d'âge 45/65 et 30/45 qui sont les plus touchées, même si dans l'absolu toutes les tranches d'âge sont soumises à une légère baisse du taux d'incidence.

La part du variant anglais est maintenant à 90,3% et celui des variants brésilien et sud-africain à 5,7%.

Dans le même temps, la situation sanitaire dans sa traduction sur l'impact hospitalier et la médecine de ville requiert une grande vigilance.

Concernant 3 indicateurs que sont le nombre de sollicitations pour suspicion COVID auprès de SOS Médecins, le nombre de passage aux urgences pour suspicion COVID et le nombre de dossier de régulation médicale pour suspicion COVID, ces derniers sont tous en plateau élevé.

Au 26 avril 2021, pour le département du Gard, les lits de réanimation occupés par des patients COVID, représentent 51% des lits armés et le taux d'occupation des lits de réanimation est à 91%.



Liberté Égalité Fraternité



2. Mesures envisagées

Au regard de ces données qui soulignent une circulation virale COVID 19 très active sur le territoire, il apparait que les recommandations de respect des gestes barrière doivent être maintenues dans leur intégralité.

Les mesures de réduction des contacts à risque de transmission du virus sont des mesures de prévention pour limiter la circulation virale.

Dans ce cadre, le port du masque doit être généralisé sur l'ensemble du département en complément des autres gestes barrière. Il est précisé que le masque doit obéir aux normes en vigueur (masques grand public, masques chirurgicaux mais pas de visières) et doit couvrir bouche et nez. Il est utile de se référer à l'avis du 18 et 20 janvier 2021 du Haut Conseil de la santé publique complémentaire de celui du 14 janvier et relatif aux mesures de contrôle et de prévention de la diffusion des nouveaux variants du SARS-CoV-2.

Ces mesures visent à limiter les interactions sociales et les situations propices aux contacts à risque de transmission et permettent ainsi de lutter contre la propagation du virus.

Elles ont vocation à s'appliquer sur l'ensemble du département du Gard à partir du 1^{er} mai 2021 et pour une durée d'au moins 4 semaines.

Par ailleurs, l'interdiction de toutes les foires et marchés non alimentaires doit contribuer à réduire les interactions humaines qui sont source de plus grande contamination eu égard aux typologies plus contaminantes des nouveaux variants.

En conclusion, et dans le contexte du maintien de l'état d'urgence sanitaire, il résulte de ces différents éléments que toute mesure visant à renforcer le dispositif de lutte contre l'épidémie est justifiée.

Dans les conditions précédemment décrites, j'émets un avis favorable aux mesures envisagées.

Le directeur de la délégation départementale

Claude ROLS